

Calendrier prévisionnel de ré-ouverture et de reprise des activités				
	03/05/21	19/05/2021*	09/06/2021*	30/06/2021*
Bibliothèques, archives, centre documentation (ERP type S)		- Jauge de 8m ² par personnes - 1 siège sur 2 en configuration assise - Protocole sanitaire adapté	- Jauge de 4m ² par personnes - 1 siège sur 2 en configuration assise - Protocole sanitaire adapté	- 100 % effectif - Abandon de la règle du 1 siège sur 2 mais respect des mesures sanitaires
Brocantes, vides greniers	Interdiction	- Groupes de 10 - Circuit avec 1 entrée et 1 sortie		- Plus de limite de personnes - Respect des mesures sanitaires
Chapiteaux, tentes et structures (ERP type CTS)	Fermeture	- Jauge de 35% de l'effectif ERP - Plafond de 800 personnes - Protocole sanitaire adapté	- Jauge de 65% de l'effectif ERP - Plafond de 5000 personnes - Protocole sanitaire adapté - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	- 100 % effectif - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Cinémas, salle de spectacle en configuration ASSIS, théâtres, cirques non forains (ERP type L)		- Jauge de 35% de l'effectif ERP - Plafond de 800 personnes - 1 siège sur 3 en configuration assise - Protocole sanitaire adapté	- Jauge de 65% de l'effectif ERP - Plafond de 5000 personnes - Protocole sanitaire adapté - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	- 100 % effectif mais respect des mesures sanitaires - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Discothèques (ERP type P)		Fermeture		
Fêtes foraines		Fermeture	- Jauge de 4m ² par personnes Protocole sanitaire adapté à chaque attraction	- Mesures barrières et distanciations
Feux d'artifice et fête de la musique	Interdiction	Interdiction pour le moment		
Évènements au-delà de 1000 personnes	Interdiction	Dépôt de dossier en préfecture pour les aspects sécurité incendie, VIGIPIRATE et sanitaire		
Musées, monuments, centres d'art, expositions (ERP type Y)	Fermeture	- Jauge de 8m ² par visiteur - Protocole sanitaire adapté	- Jauge de 4m ² par visiteur - Protocole sanitaire adapté	- 100 % effectif - Respect des mesures sanitaires
Rassemblements sur voie publique	6 personnes maximum	10 personnes maximum		Plus de limite
Salle polyvalentes en configuration ASSIS, salles de spectacle (ERP type L)	Fermeture	- Jauge de 35% de l'effectif ERP - Plafond de 800 personnes - Protocole sanitaire adapté : groupes de 6 avec 1 siège sur 2	- Jauge de 65% de l'effectif ERP - Plafond de 5000 personnes - Protocole sanitaire adapté - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	- 100 % effectif - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Salle polyvalentes en configuration DEBOUT : salle des fêtes, cafés/théâtres, salles de concerts (ERP type L)		Fermeture		- Protocole sanitaire adapté - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes - Plafond fixé par le préfet suivant situation locale
Spectacles en extérieur ASSIS	Interdiction	- Si dans ERP plain air : jauge de 35% de l'effectif ERP et 1000 personnes maximum - Si espace public : 1000 personnes maximum et distanciations sociales	- Si dans ERP plain air : jauge de 65% de l'effectif ERP et 5000 personnes maximum - Si espace public : 5000 personnes maximum et distanciations sociales	- Jauge définie par le préfet suivant situation sanitaire locale - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Spectacle en extérieur sur l'espace public : art de rue, déambulation		Interdiction	- Jauge définie par le préfet suivant situation sanitaire locale - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	
Spectacle en extérieur DEBOUT		Interdiction		- Jauge 4m ² par festivalier - Limite de personne définie par le préfet - Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes

***Prévisionnel à ce jour, sous réserve de l'évolution sanitaire**